

**Assemblée Générale des sections  
(Hors Côtes de Duras)  
FEDERATION des VINS de BERGERAC et DURAS**

**Vendredi 29 juillet 2022 à 8h30  
Salle des fêtes de Monbazillac (24)**

## *Compte-rendu.*

*L'assemblée générale de la Fédération des Vins du Bergeracois est **ouverte à tous les déclarants de récolte à jour de leur cotisation**, sur la base de la récolte 2021 (dernière récolte connue dans sa totalité).*

*L'émargement des adhérents présents ou représentés étant terminé, le président ouvre la séance à 8h55 et expose le défaut de quorum et clos la séance. En effet après décompte, la situation est la suivante :*

*Nombre d'inscrits (adhérents DR 2021) :*

Sections	Opérateurs producteurs	Vinificateurs	Total des inscrits
Bergerac	484	6	490
Monbazillac	122	2	124
Montravel	29	1	30
Pécharmant	46	1	47
Rosette	15	0	15
Saussignac	5	0	5
Périgord	136	4	140

*Emargement :*

Sections	Présents	Pouvoirs	Total des votants	Votants/inscrits
Bergerac	40	29	69	14.08%
Monbazillac	15	10	25	20.16%
Montravel	3	3	6	20.00%
Pécharmant	9	7	16	34.04%
Rosette	4	2	6	40.00%
Saussignac	0	0	0	0.00%
Périgord	16	9	25	17.85%

*L'article 22 des statuts prévoit : « La section statue à la majorité des voix à condition que le tiers au moins des membres composants ladite section, soit présent ou représenté. A défaut, une nouvelle réunion de section est convoquée et délibère, quel que soit le nombre des présents ou représentés, et statue à la majorité des voix ».*

*Compte-tenu de ces éléments, **comme le prévoit la convocation**, le Président prend la décision d'ouvrir une nouvelle assemblée générale à 9h00.*

*Cette assemblée générale délibère, quel que soit le nombre des présents, sur le même ordre du jour. Il remercie l'ensemble des participants adhérents ainsi que les invités présents.*

Deux accesseurs sont nommés :

Juliette SBRANA et Pierre MORAND-MONTEIL.

## **Ordre du Jour :**

- Adoption du compte rendu du 28 juillet 2021.
- Point technique sur les perspectives de récolte 2022, actualité INAO.
- Point sur la situation économique de la campagne en cours.
- Débat et vote des conditions de production 2022.
- Propositions de cotisations de l'ODG 2022/2023, vote.
- Renouvellement du tiers sortant des comités de section.
- Actualités nationales et locales.
- Questions diverses.

## **Résumé de l'AG :**

L'ODG de Bergerac et Duras a organisé l'Assemblée Générale des sections des AOC du bergeracois et de l'IGP Périgord afin d'établir une proposition de conditions de production pour la récolte 2021 et renouveler les membres qui les composent. La réunion s'est déroulée sous la présidence d'Éric CHADOURNE et a réuni une cinquantaine d'opérateurs.

Le secrétariat de séance est assuré par le directeur de la FVBD, Pierre-Henri COUGNAUD. Les votes ont été faits à mains levées.

Pour mémoire, la section Côtes de Duras c'était réunie le 18 juillet 2022 à la maison des vins de Duras.

### **1. Adoption du compte rendu du 28 juillet 2021**

Adopté à l'unanimité.

### **2. Point technique sur les perspectives de récolte 2021, actualité INAO**

Après un tour de table des adhérents présent, il semblerait que la récolte soit, une fois de plus, impacté par les événements climatiques du printemps. Le gel aura moins d'impact que les estimations avec une reprise correcte, sauf en sémillon où les conséquences seront importantes à Monbazillac. Concernant les épisodes de grêle, au moins 3000 ha ont été touchés avec 1000 ha portant de véritables dégâts. Par ailleurs, la sécheresse sera une fois de plus très impactante.

Le président, Eric CHADOURNE, dresse la situation technique et constate une forte hétérogénéité des volumes et des qualités. Cette situation a donc amené le conseil d'administration à proposer des rendements stables.

Le président rappelle que le Comité Régional de l'INAO se tiendra le 29 août et ensuite le comité national le 8 septembre. Il regrette ce calendrier très tardif pour que les décisions soient pleinement diffusées auprès des adhérents.

Concernant la demande d'enrichissement, le Président rappelle l'importance d'une démarche anticipée pour les vins devant être récoltés avec des niveaux d'acidités plus élevés afin de maintenir la fraîcheur aromatique : les blancs secs et moelleux ainsi que les rosés.

Ces vins nécessitent un socle d'enrichissement indispensable en début de campagne. Il rappelle l'intérêt de cette demande, en accord avec la Gironde, afin de sécuriser les premières vendanges en particulier dans un contexte technique défavorable.

Réflexion sur la demande du socle d'enrichissement. Après débat il apparaît qu'un socle serait nécessaire

Le conseil d'administration va donc proposer 1.5% en moelleux et 1% en sec et rosé.

### 3. Point sur la situation économique de la campagne en cours.

Le directeur reprend les données d'encépagement, l'évolution des surfaces de 2017 à 2021, l'évolution des surfaces revendiquées en AOC depuis 2009, la récolte 2021 puis les volumes sortis pour la campagne 2021/2022 et enfin les stocks. Ces données sont issues de l'interprofession (IVBD) au 30 juin 2022.

L'ensemble des données sont reprises dans le document de présentation annexé à ce compte-rendu.

### 4. Débat et vote des conditions de production 2022.

Le directeur reprend les éléments indiqués au cahiers des charges de l'ensemble des appellations du Bergeracois et Duras :

Appellations	Cahiers des charges en vigueur						
	Rendements		VCI (décret 2018-1103)		Richesse en sucre des lots (gr/l)	TAV naturel minimum moyen	TAV total maxi si enrichissement
	base	butoir	maxi/an	cumul maxi			
<b>Bergerac sec</b>	67	77	13	33	170	10,5	13
<b>Bergerac rosé</b>	62	72			170	10,5	13
<b>Bergerac rouge</b>	60	68	12	30	189	11	13,5
<b>Côtes de Bergerac rouge</b>	50	60			198	11,5	14,5
<b>Côtes de Bergerac Blanc</b>	55	66	11	27	187	11,5 (11)	14,5
<b>Côtes de Duras sec</b>	60	64/72 (5)	12	30	170	10,5	13
<b>Côtes de Duras rosé</b>	55	66			180	10,5	13
<b>Côtes de Duras rouge</b>	55	66	11	27	180	10,5	13
<b>Côtes de Duras moelleux</b>	50	66	10	25	185	11,5 (10,5)	14
<b>Montravel blanc</b>	58	70	11	29	170	10,5	13
<b>Montravel rouge</b>	50	60			189	11	13,5
<b>Côtes de Montravel</b>	50	60	10	25	198	12 (11)	14,5
<b>Haut Montravel</b>	25	30			255	17 (12)	
<b>Saussignac</b>	25	30			272	17 (11)	
<b>Pécharmant</b>	50 (1)	54	10	25	198	11,5	13,5
<b>Rosette</b>	50	60	10	25	196	12 (11)	15
<b>Monbazillac</b>	30	40	4	10	221	14 (12)	15/20
<b>Monbazillac sélection de grains nobles</b>	30	40	4	10	255	17 (12)	
<b>IGP Périgord blanc</b>	120	130				9,5	12,5
<b>IGP Périgord rosé</b>	120	130				9,5	12,5
<b>IGP Périgord rouge</b>	120	130				9,5	12,5

(1) rendements variables selon la densité : 3999 pieds = 40 hl/ha = 34 hl/ha	= 27 hl/ha	(...) TAV acquis de 3500 à de 3000 à 3499 pieds moins de 3000 pieds	5) 64 hl/ha pour les vignes comprise entre 3300 et 3999 p/ha et 72 hl/ha pour les vignes supérieures ou égales à 4000 p/ha
--	------------	---	--

Rappel des conditions de productions 2021 :

Appellations	Récolte 2021						
	Rdts annuels hl/ha	VSI hl/ha	VCI hl/ha (éventuels)	coef K	Richesse en sucre des lots (gr/l)	TAV naturel minimum moyen %vol	Enrichissement maximum %vol <sup>(4)</sup>
Bergerac sec	67		10		170	10,5	1,5
Bergerac rosé	64				170	10,5	1,5
Bergerac rouge	60		8		189	11	1,5
Côtes de Bergerac rouge	50				198	11,5	1,5
Côtes de Bergerac Blanc	55		8		187	11,5	2
Côtes de Duras sec	64		6		170	10,5	1,5
Côtes de Duras rosé	63				180	10,5	1,5
Côtes de Duras rouge	60		3		180	10,5	1,5
Côtes de Duras moelleux	55				185	11,5	2
Montravel blanc	64		0		170	10,5	1,5
Montravel rouge	50				189	11	1,5
Côtes de Montravel	52		0		198	12	2
Haut Montravel	25				255	17	
Saussignac	25				272	17	
Pécharmant	50 <sup>(1)</sup>		4		198	11,5	1,5
Rosette	50		5		196	12	2
Monbazillac	27		4	1,8	246 <sup>(2)</sup>	15,5	1,5 <sup>(5)</sup>
Monbazillac sélection de grains nobles	27		4	1,8	255	17	
IGP Périgord blanc	120 <sup>(3)</sup>					9,5	1,5 (2 pour autre que sec)
IGP Périgord rosé	120					9,5	1,5
IGP Périgord rouge	120					9,5	1,5

A l'issue de ce rappel, le Président propose aux sections de procéder à la présentation successive des **conditions de production 2022** puis de les mettre au vote à mains levées.

L'AG adopte cette proposition.

**Appellations Bergerac/Côtes de Bergerac**

Le responsable du comité de section, Jean-Jacques LACOSTE, propose de maintenir les conditions de production de 2021 en rouge et sec mais revenir au CDC en rosé (62 hl/ha). Par ailleurs, la section propose des VCI en blancs secs, moelleux et en rouges.

Appellations	Rdts annuels hl/ha	VCI hl/ha	Richesse en sucre des lots (gr/l)	TAV naturel minimum moyen %vol
Bergerac sec	67	10	170	10,5
Bergerac rosé	62		170	10,5
Bergerac rouge	60	8	189	11
Côtes de Bergerac Rouge	50		198	11,5
Côtes de Bergerac Blanc	55	8	187	11,5

Un débat est lancé par un adhérent qui souhaite relever le rendement du CBB à 58 hl considérant que cette appellation est commercialement très attractive à l'inverse des rouges.

Cette proposition est partagée par une partie des adhérents mais certains pensent qu'elle peut être contre-indiquée pour la demande d'enrichissement. En effet, l'INAO considère que l'augmentation de rendement n'est pas compatible avec une demande d'enrichissement. Pourtant, les raisins destinés à ce type de vin blancs moelleux frais, doivent être vendangés tôt pour garder de la fraîcheur.

Il y a donc débat.

Le Président propose de soumettre les deux propositions au vote à bulletin secret, à savoir 55+8 de VCI ou 58+5 de VCI.

Les adhérents ont utilisé le bulletin de vote remis à l'émargement avec une question complémentaire au vote n°1 concernant le rendement de CBB :  
 55+8 de VCI = 32 votes  
 58+5 de VCI = 38 votes (proposition adoptées)  
 Le reste des conditions de production sont adoptées à l'unanimité.

### **Montravel :**

Le responsable de section, Quentin DEFFARGES, présente les propositions du comité de section :

<b>Appellations</b>	<b>Rdts annuels hl/ha</b>	<b>Richesse en sucre des lots (gr/l)</b>	<b>TAV naturel minimum moyen %vol</b>
<b>Montravel blanc sec</b>	<b>64</b>	178	11
<b>Montravel rouge</b>	<b>50</b>	198	11,5
<b>Côtes de Montravel</b>	<b>52</b>	198	12
<b>Haut-Montravel</b>	<b>25</b>	255	17

- Montravel Rouge : aucune demande particulière, le millésime est, pour l'instant, plutôt favorable et précoce. Le degré minimum est relevé.
- Montravel Blanc sec : la section souhaite un rendement « renforcé » pour les blancs secs suite aux incidents climatiques de ces dernières années, tout en restant en dessous du rendement de l'appellation régionale. La demande est de 64 hl. Le degré minimum est relevé.
- Côtes de Montravel : pas de demande sur le rendement, mais une demande d'enrichissement socle. En effet, il s'avère que techniquement parlant, c'est la solution la plus utilisée pour répondre à la demande du marché.
- Haut-Montravel : 25hl/ha

Adoptées à l'unanimité.

### **Saussignac :**

Propositions présentées par le responsable de section, Gabriel CUISSET, soit 25 hl/ha sans coef K.

Adoptées à l'unanimité.

### **Pécharmant :**

Propositions présentées par le responsable de section, Didier ROCHES.

Après la nécessité de reconstruire les stocks après la très mauvaise récolte de 2017, l'appellation dispose maintenant de plus de 3 années de vente en chais. Situation normale pour un vin rouge à rotation lente.

Les sorties de l'année retrouvent le niveau d'avant crise sanitaire (+ de 16000 hl en prévision).

La section propose de maintenir un rendement annuel classique soit 50 hl/ha\*.

#### **\* rendements variables selon la densité :**

de 3500 à 3999 pieds = 40 hl/ha

de 3000 à 3499 pieds = 34 hl/ha

moins de 3000 pieds = 27 hl/ha

Adoptées à l'unanimité.

### **Rosette :**

Propositions présentées par le responsable de section, Gilles GERAULT. Situation stable pour l'appellation, la section propose de maintenir 50 hl/ha et d'utiliser le VCI de 5 hl/ha.

Adoptées à l'unanimité.

### **Monbazillac :**

Propositions présentées par la co-responsable de section, Annette GOULARD.

La situation économique de l'appellation s'est bien améliorée après le creux de 2020. En termes de sorties, après l'année record de 2021, nous devrions atteindre 65000 hl en 2022.

Les cours ont retrouvé et même dépassé leur niveau de 2019.

Mais les stocks sont faibles, probablement moins de 80000 hl en 31/07/22.

Le comité de section propose donc de revenir au rendement de 30 hl/ha avec un VCI de 4 hl/ha.

En fonction de la récolte réelle, une réserve interprofessionnelle sera demandée pour les volumes produits au-delà de 23 hl/ha. La décision sera prise en fin d'année.

Cette demande est accompagnée d'une **hausse de la richesse en sucre des lots à 246,5 gr/l (= 14,5%) et du TAVN moyen à 16%.**

L'expérimentation de VCI est accordée par l'INAO depuis 2018. Pour 2022, dernière année d'expérimentation, la section demandera 4 hl/ha si les conditions de récolte le permettent.

#### Le coefficient k

L'appellation Monbazillac maintient un coefficient k de 1.8 permettant une production complémentaire de Côtes de Bergerac Blanc plafonnée à 55 hl/ha.

Exemples théoriques (hl/ha)

Production MBZ	22	27	30
Plafond CBB	55	55	55
Calcul	55 – (22 x 1,8)	55 – (27 x 1,8)	55 – (30 x 1,8)
CBB « revendicable »	15,4	6,4	1

Adoptées à l'unanimité.

## **IGP Périgord**

Rien de particulier pour l'IGP.

Adoptées à l'unanimité.

Récapitulatif des propositions votées par les sections :

Appellations	Propositions pour la récolte 2022						
	Rdts annuels hl/ha	VSI hl/ha	VCI hl/ha (éventuels)	coef K	Richesse en sucre des lots (gr/l)	TAV naturel minimum moyen %vol	Proposition socle Enrichissement %vol
Bergerac sec	67		10		170	10,5	1
Bergerac rosé	62				170	10,5	1
Bergerac rouge	60		8		189	11	
Côtes de Bergerac rouge	50				198	11,5	
Côtes de Bergerac Blanc	58		5		187	11,5	1,5
Côtes de Duras sec	64		0		170	10,5	1
Côtes de Duras rosé	63				180	10,5	1
Côtes de Duras rouge	60		6		180	10,5	
Côtes de Duras moelleux	55				185	11,5	1,5
Montravel blanc	64		0		178	11	1
Montravel rouge	50				198	11,5	
Côtes de Montravel	52		0		198	12	1,5
Haut Montravel	25				255	17	
Saussignac	25				272	17	
Pécharmant	50 <sup>(1)</sup>		4		198	11,5	
Rosette	50		5		196	12	1,5
Monbazillac	30		4	1,8	246 <sup>(2)</sup>	16	
Monbazillac sélection de grains nobles	30		4	1,8	255	17	
IGP Périgord blanc	120 <sup>(3)</sup>					9,5	1
IGP Périgord rosé	120					9,5	1
IGP Périgord rouge	120					9,5	

A l'issue de ce vote, intervention de Dominique CHAUGIER, responsable de la section Côtes de Duras, pour demander si les blancs moelleux de l'AOC Côtes de Duras peuvent s'aligner sur les Côtes de Bergerac à 58 hl/ha.

Eric CHADOURNE lui demande de le faire valider par le comité de section des Côtes de Duras avant la date du comité régional.

### 5. Propositions de cotisations de l'ODG 2022/2023, vote.

Rappel des éléments du Règlement Intérieur de la FVBD :

Art. 1 : Cotisations

La cotisation annuelle « ODG » prévue par les articles 9 et 31 des statuts de la FVBD et au code rural et de la pêche maritime (articles L642-22 et L642-24) sera appelée sur la base des volumes et des superficies de la Déclaration de Revendication déposée au plus tard le 15 décembre suivant la récolte.

Pour la campagne 2022/2023, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale des sections du 29 juillet 2022, cette cotisation est composée de deux parts, l'une appelée sur les volumes, l'autre appelée sur les superficies :

.../... (voir tableaux page suivante)

Les membres du collège vinificateurs AOC devront s'acquitter d'une cotisation annuelle forfaitaire de 300€. L'appel de cette cotisation se fera dans le courant de l'exercice après vérification des SV11 et SV12. Pour un opérateur négociant vinificateur présentant une DREV inférieur à 100 hl, ce montant sera ramené à 50€.

En application de l'article 32 des statuts de la FVBD, le paiement des cotisations pourra être fractionné en six (6) versements ; la dernière échéance ne pourra dépasser le 15

juin de l'année suivant la récolte concernée. Toute situation particulière devra obtenir l'accord du Président et/ou du trésorier et du directeur.

Les années sans récolte, les membres de droit et les membres associés devront s'acquitter de la part à l'hectare de leur cotisation pour assurer le financement incompressible de la gestion de l'AOC et du contrôle interne.

Le remboursement des droits INAO trop perçus lors de la déclaration de revendication annuelle (suite à un déclassement ou un changement de dénomination) pourra être demandé par un opérateur pour les sommes supérieures ou égales à 50€. Cette demande devra être réalisée auprès du trésorier de la FVBD, au plus tard le 31/12 N+1 pour des volumes déclarés avant le 1/10 N+1.

Le président indique que le conseil d'administration de la FVBD réunit le 4 juillet, propose de maintenir les cotisations 2022 au même niveau que 2021, à savoir :

<b>1. Frais ODG</b> (article D644-1 du code rural)	<b>€/hl</b>	<b>2. Cotisation à l'hectare</b>	<b>€/ha</b>
Bergerac (blanc)	x 0.70	Superficie totale en AOC du bergeracois	x 15.00
Bergerac (rosé)	x 0.70	Superficie totale en IGP Périgord	x 15.00
Bergerac (rouge)	x 0.70	Superficie totale en AOC Côtes de Duras	x 15.00
Côtes de Bergerac (blanc)	x 0.70		
Côtes de Bergerac (rouge)	x 0.80		
Côtes de Duras (sec, rosé, rouge, moelleux)	x 0.80		
Monbazillac	x 0.80		
Monbazillac (sélection de grains nobles)	x 0.80		
Montravel (blanc)	x 0.80		
Montravel (rouge)	x 0.80		
Côtes de Montravel	x 0.80		
Haut Montravel	x 0.80		
Pécharmant	x 0.80		
Rosette	x 0.80		
Saussignac	x 0.80		
IGP Périgord	x 0.50		
		<b>3. Cotisation autre collègue</b>	<b>€</b>
		Vinificateur (cave ou négociant)	X 300

Les autres cotisations et droits collectés par la FVBD, pour mémoire :

<b>Participation à la protection contre la flavescence dorée</b>	
Cotisation au GDON du bergeracois	10€/ha
Cotisation prospection pour les superficies hors AOC dans l'aire géographique de Bergerac et Duras	10€/ha
<b>Participation à la protection grêle</b>	
Cotisation à l'ADELFA 24	2€/ha
Sur les superficies AOC+IGP+VSIG en bergeracois et duraquois	
<b>Droit INAO (article L642-13 du code rural)</b>	
Volume total en AOC	x 0.15
Volume total en IGP	x0,03

Le président soumet donc ces propositions aux votes de l'AG. Il propose le vote à mains levées, proposition adoptée.

Les propositions de cotisations pour l'exercice 2022/2023 appelées sur la récolte 2022, sont validées à l'unanimité.

## 6. Renouvellement du tiers sortant du Comité de Section.

Le Président de la FVBD rappelle les éléments de fonctionnement des comités de section. Conformément à l'article 20 des statuts et l'article 4 du Règlement Intérieur, l'AG doit renouveler le tiers des Comités de Section.

Le tableau ci-dessous reprend le détail de ce renouvellement par section et par année. Le RI prévoit un nombre minimum de représentant, ce nombre n'est pas toujours respecté. Dans d'autres cas la répartition n'est pas conforme. Il peut donc y avoir des ajustements lors du renouvellement.

	tiers sortants						RI (minimum)			solde		
	2022	2023	2024	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.
Bergerac	11	8	11	30	22	8	48	32	16	-18	-10	-8
Monbazillac	8	8	8	24	17	7	24	16	8	0	+1	-1
Montravel	5	2	5	12	11	1	15	10	5	-3	+1	-4
Pécharmant	3	3	2	8	7	1	9	6	3	-1	+1	-2
Rosette	2	0	1	3	3	0	6	6	0	-3	-3	0
Saussignac	4	2	3	9	9	0	9	8	1	0	+1	-1
IGP Périgord	2	1	3	6	3	3	9	8	1	-3	-5	+2

Il appelle les nouvelles candidatures de dernières minutes.

### **Section Bergerac :**

CIVILITE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Monsieur	ALLAIN	Philippe	La Viladie	24560	BOUNIAGUES
Madame	BOSELUT	Bénédicte	EARL des Fontaines	24240	MESCOULES
Monsieur	DE CONTI	Luc	Les Gendres	24240	RIBAGNAC
Monsieur	D'HAUTEFEUILLE	Cyprien	Le Saintonger	24560	ST CERNIN DE LABARDE
Monsieur	FRUTTERO	Jean-François	Les Justices	24500	SADILLAC
Monsieur	LACOSTE	Jean-Jacques	Caillavel	24240	POMPORT
Monsieur	POINTET	Jean-Louis	Baron	24230	St SEURIN DE PRATS
Monsieur	SADOUX	Pierre-Jean	Court les Mûts	24240	RAZAC DE SAUSSIGNAC
Monsieur	SAHUT	Yves Eric		33220	STE FOY LA GRANDE
Madame	DE CONTI	Margaux	La Tour des Gendres	24240	RIBAGNAC
Monsieur	VERGNEAU	Yann	La Pouille	24560	FAURILLES

Deux candidatures sont enregistrées : Juliette SBRANA et Elise SADIRAC

Le président met au vote ce comité. Le vote est réalisé à main levée, tous les candidats sont élus à l'unanimité.

#### **Section Monbazillac :**

CIVILITE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Madame	CARRERE	Joëlle	Thenoux	24560	COLOMBIER
Monsieur	CASTAING	Anthony	Domaine Grange Neuve	24240	POMPORT
Monsieur	DUDREUIL	Lilian	Le Malveyrein	24240	POMPORT
Monsieur	DUMONTEIL	Yannick	Le Boyer	24240	POMPORT
Monsieur	GERARDIN	Benoit	Le Fégé	24240	POMPORT
Monsieur	GERAUD	Stéphane	Haute Fonrousse	24240	MONBAZILLAC
Monsieur	SIMON	Matthieu	Comet	24240	MONBAZILLAC

Le président met au vote ce comité. Le vote est réalisé à main levée, tous les candidats sont élus à l'unanimité.

#### **Section Montravel :**

CIVILITE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Monsieur	BARDE	Patrick	Le Raz	24610	ST MEARD DE GURSON
Monsieur	HAVARD	Bernard	Les Grimards	24230	MONTAZEAU
Madame	REYNOU	Gaëlle	Domaine du Perreau	24230	ST MICHEL DE MONTAIGNE
Monsieur	LEY	Jean-François	Domaine des Templiers	24230	ST MICHEL DE MONTAIGNE

Le président met au vote ce comité. Le vote est réalisé à main levée, tous les candidats sont élus à l'unanimité.

#### **Section Pécharmant :**

CIVILITE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Monsieur	ROCHES	Didier	Haut Pécharmant	24100	BERGERAC
Monsieur	De SAINT EXUPERY	François-Xavier	Tiregand	24100	CREYSSE
Monsieur	GAULHIAC	Mickael	Le Marsalet	24240	MONBAZILLAC

Le président met au vote ce comité. Le vote est réalisé à main levée, tous les candidats sont élus à l'unanimité.

### Section Rosette :

Civilité	Nom	Prénom	Adresse	cp	Ville
Monsieur	GERAULT	Gilles	Château du Rooy - Rosette	24100	BERGERAC

Le président met au vote ce comité. Le vote est réalisé à main levée, tous les candidats sont élus à l'unanimité.

### Section Saussignac :

CIVILITE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Madame	WAUQUIER	Anne	La Linière	24240	MONESTIER
Monsieur	CUISSET	Guy	Au Bourg	24240	MONESTIER
Monsieur	SADOUX	Pierre-Jean	Château Court les Mûts	24240	RAZAC DE SAUSSIGNAC

Le président met au vote ce comité. Le vote est réalisé à main levée, tous les candidats sont élus à l'unanimité.

### Section IGP Périgord

Civilité	Prénom	Nom	Adresse	CP	Ville
Monsieur	Thierry	MOUELLO	Le Vignoble	24700	ST GERAUD DE CORPS

Le président met au vote ce comité. Le vote est réalisé à main levée, tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Fin de l'AG.